

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Antonio Hodgers, Michèle Künzler, Hugues Hiltpold, Pierre Kunz, Laurence Fehmann-Rielle, Alain Charbonnier, Pierre-Louis Portier, Anne-Marie von Arx-Vernon, Rémy Pagani, Jeannine de Haller et Nelly Guichard*

*Date de dépôt: 28 avril 2005*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **sur l'information et la formation des 80 000 nouveaux électeurs de nationalité étrangère**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'acceptation de l'initiative « J'y vis, J'y vote : la cadette » par les citoyens genevois ;
- que, par conséquent, entre 60 000 et 80 000 habitants de nationalité étrangère ont acquis le droits de voter, d'élire et de signer des initiatives et référendums en matière communale ;
- que l'exercice civique demande des connaissances de base sur le fonctionnement de notre système électoral et de nos institutions,

invite le Conseil d'Etat :

- à informer personnellement toutes les personnes de nationalité étrangère qui ont acquis ce week-end des nouveaux droits et responsabilités de ce fait ;
- à mandater le Bureau de l'intégration pour mettre en place, d'ici 2007, une série de mesures d'information et de formation sur le fonctionnement de notre système électoral et de nos institutions à destinations des nouveaux citoyens.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Par un vote historique, les Genevois ont accordé, le 24 avril 2005, des droits politiques communaux aux étrangers établis à Genève et habitant la Suisse depuis plus de huit ans. Ces droits impliquent le droit de voter, d'élire et de signer des initiatives et référendums en matière communale.

Selon le Conseil d'Etat, ce sont entre 60 000 et 80 000 nouveaux électeurs de nationalité étrangère qui sont directement concernés. Vu l'importance que revêtent ces droits pour le fonctionnement de la démocratie communale, il serait bienvenu que le Conseil d'Etat s'adresse personnellement aux nouveaux citoyens, par le biais d'un courrier, afin de les informer de leurs nouveaux droits et responsabilités.

De plus, depuis trop longtemps écartés du monde politique, beaucoup d'étrangers ne connaissent que très peu notre système électoral et le fonctionnement de nos institutions. C'est pourquoi, en vue notamment des élections municipales de 2007, il est indispensable que l'Etat propose aux nouveaux citoyens une série de mesures visant à l'information et la formation sur ces questions.

Parmi ces mesures, dont le Bureau de l'intégration pourrait avoir la charge en collaboration avec le Service des votations et élections et les communes genevoises, nous pouvons imaginer l'édition d'une petite brochure pratique sur le système électoral, un document sur nos institutions, l'organisation de cours en soirée sur les techniques de vote, etc.

Il est bien évident que ce matériel et ces cours doivent être également disponibles pour les citoyens suisses.